

La France s'est trouvée, dès son origine, divisée en pays de bocage et pays de plaine à champs ouverts... Les civilisations agricoles qui depuis l'époque néolithique se sont installées et développées sur notre sol ont organisé en fonction de leur genre de vie et, en particulier, de leurs activités économiques, l'espace dans lequel vivaient les hommes. Cet équilibre des populations établi sur plus d'un millénaire est, encore aujourd'hui, remarquable : les 38.000 communes françaises et leur découpage s'expliquent largement par l'occupation du sol depuis l'âge néolithique.

Face aux exigences du futur, le poids du passé est très lourd, et explique que le découpage de l'espace ne soit pas toujours adapté à l'économie et à la société contemporaine.

Olivier GUICHARD,
(Aménager la France, p. 13 et 14).

LE RÉSEAU DES CENTRES RURAUX



La difficulté de l'organisation des zones rurales s'accroît à mesure que la densité de leur population s'affaiblit.

C'est l'effet bien connu de l'exode des agriculteurs. Pendant longtemps, ce mouvement fut mal compris. Nous en voyons mieux aujourd'hui les causes légitimes. Il répond à l'inéluctable nécessité d'élever le niveau de vie de ceux qui restent à la terre.

On sait qu'en huit ans, de 1954 à 1962, l'agriculture française a cédé un travailleur sur quatre. Si le mouvement se poursuit à la même cadence pendant une génération, la profession aura perdu au terme de cette période près des deux tiers de son effectif. On entrevoit la conséquence favorable : l'agriculteur moyen doté d'une terre trois fois plus étendue et pourvu d'un équipement approprié, pourrait alors bénéficier d'un revenu triple. Cette évolution contribuerait à résoudre le difficile problème de la parité des revenus entre l'agriculture et les autres branches de l'économie.

Mais il y a une ombre au tableau... Si rien n'est changé à l'occupation du sol, les agriculteurs de demain, plus rares et plus riches, seront aussi plus isolés. Leur desserte par les services publics et privés deviendra plus coûteuse. On risque de perdre sur le coût de ces services une partie de ce qu'on aura gagné par la rationalisation agricole.

Il est vrai que le mouvement ne se développera pas à sens unique. D'abord la migration des agriculteurs pourra être freinée par l'intensification de certaines cultures, elle-même justifiée par un accroissement des exportations agricoles françaises en Europe et dans le Tiers-monde. On nous laisse aussi prévoir un reflux des citadins vers des contrées agrestes aménagées comme espaces de repos et de loisirs : la multiplication des résidences secondaires, des logis de retraite et des centres de vacances en milieu rural en est le signe. Enfin, rien n'exclut que des industries légères attirées par des centres ruraux agréables, contribuent à repeupler la campagne. Ces mouvements peuvent concourir à réanimer des villages et des bourgs assoupis. Ils ne sont pas improbables. Dans la campagne américaine, par exemple, la population représente aujourd'hui près de quatre fois la population agricole.

Cette évolution explique l'inégalité des mouvements de population des communes selon que celles-ci sont petites ou moyennes. De 1954 à 1962, les communes de 400 à 500 habitants ont perdu 4,4 % ; la perte n'est que de 1 % entre 700 et 1.000 ; elle fait place à un gain de 1 % entre 1.000 et 1.500 ; au-dessus de 2.000 habitants, la commune rurale gagne 4,3 %. Les villes de 5.000 à 10.000 habitants se sont accrues de 12,9 %, celles de 10.000 à 20.000 de 15,8 % (1). On voit que

les bourgs et les petites villes recueillent une fraction notable des effectifs libérés par le progrès économique de l'agriculture. La migration des paysans et l'urbanisation des campagnes sont des phénomènes solidaires.

UNE COORDINATION NECESSAIRE

Quoiqu'il en soit de ces perspectives, nous sentons bien qu'il peut être imprudent de laisser libre cours aux migrations, quel qu'en soit le sens, et que certains regroupements devront être envisagés pour rendre la desserte rurale plus commode et les relations sociales plus aisées. Des villages se dépeupleront avec le départ des paysans ; dans le même temps, des bourgs et des cités grandiront par la naissance d'activités nouvelles. Comment ordonner cette vaste conversion ? Un art nouveau se propose pour cet objet qu'on pourrait qualifier d'« urbanisme rural » s'il ne paraissait y avoir quelque antinomie dans le vocabulaire (2). De quoi s'agit-il ? A quels problèmes concrets cet art devra-t-il faire face ?

La campagne est occupée par des centres de diverses importances — bourgs et cités — dont le réseau forme l'armature de base de la hiérarchie urbaine. Ces centres ruraux rassemblent des habitations et des établissements de services. Comment doivent-ils être disposés sur le terrain pour remplir au mieux leurs fonctions ? Peut-on prévoir que les agriculteurs de demain souhaiteront y fixer leurs demeures afin de bénéficier de services plus accessibles, de relations humaines plus aisées ? Peut-on discerner plusieurs degrés dans les services à rendre aux habitants ? Y a-t-il un seuil de population au-dessous duquel le village ne peut remplir ses fonctions élémentaires ? Que nous suggère cette analyse pour proposer un échelonnement logique des centres ruraux sur les routes qui mènent de la ferme à la ville ? Enfin, comment ces centres divers peuvent-ils être composés pour l'agrément de la vie et la facilité des communications ? Peut-on rénover avec succès les centres ruraux d'aujourd'hui ? Ou faut-il en édifier de nouveaux ?

DU VILLAGE-CENTRE AU CHEF-LIEU DE DISTRICT

En tout état de cause, la nécessité d'un regroupement des anciennes communautés rurales se fait sentir dans la plupart de nos provinces. On a parlé, dès 1943, de villages centres, puis de secteurs, de districts, de syndicats intercommunaux à vocation multiple. A quelles réalités, d'aujourd'hui ou de demain, ces mots correspondent-ils ?

La notion de village-centre s'est dégagée, il y a près de vingt ans, lorsqu'on s'aperçut que la commune

traditionnelle, héritière de l'ancienne paroisse, affaiblie par l'exode, ne pouvait pas fournir les services essentiels, par exemple ceux de l'école primaire à classes distinctes par niveau d'âge.

De cette constatation est venue l'idée de regrouper les petites communes autour de ce que M. Gaston Bardet a appelé les « villages-centres ». A cette époque, on voyait le village-centre s'intercaler entre la commune rurale et le chef-lieu de canton. Ainsi un canton moyen de campagne (12 communes, 6.000 habitants) aurait compris trois à quatre villages-centres rayonnant chacun sur trois ou quatre communes. Il aurait desservi 1.500 à 2.500 habitants. C'était là une petite zone, et qui risque de devenir plus grande encore dans l'avenir avec la dépopulation de la campagne. L'idée s'est donc fait jour de considérer un secteur rural agrandi qui coïnciderait souvent avec un canton de format et de contours appropriés. Notre village centre correspondrait alors au chef-lieu de ce canton rénové. Et les communes y seraient regroupées dans le cadre, par exemple, d'un syndicat de communes à vocation multiple (3).

Mais il est clair que, dans l'avenir, le chef-lieu de ce canton sera juste capable de fournir aux populations les services d'usage quotidien. Pour assurer des services plus rares et plus variés, il paraît nécessaire d'associer à leur tour ces zones primaires en collectivités plus étendues, à l'échelle d'un petit arrondissement par exemple.

Comment appeler ces collectivités du second degré, qui seraient encore administrées selon la loi du syndicat de communes ? Certains auteurs (4) ont proposé le terme de « district » qui a l'avantage d'être concis et d'évoquer une division significative de l'histoire (5).

Quelle pourrait être la dimension de ces nouveaux districts ruraux qui assembleraient des cantons ? Tout dépend évidemment des facteurs géographiques tels que la population, le relief, la localisation des centres, les distances à parcourir.

Essayons cependant d'avancer quelques ordres de grandeur. Le canton rural moyen a une superficie de 180 km². Un district de quatre cantons couvrirait ainsi quelque 700 km². Un département moyen (6.000 km²) tiendrait 8 à 9 districts (contre 3 arrondissements). La France entière (550.000 km²) ferait place à près de 800 districts.

Le rayon théorique (6) d'un district de 700 km² serait de 15 km et sa portée routière moyenne de 30 km (7).

Ces propositions paraissent raisonnables. Elles impliquent toutefois une assez forte densité de population pour donner pleine vie au district. Quand la géographie s'y prêtera, on pourra, semble-t-il, envisager des districts plus étendus groupant par exemple six cantons périphériques autour d'un canton central. Si les divisions sont de formes régulières et de superficies sensiblement égales, cet assemblage permet de desservir la plus grande surface possible dans un rayon donné.

Dans cette version élargie, la réunion de sept cantons de 180 km² formerait un district d'environ 1.250 km² (les deux tiers d'un arrondissement moyen qui couvre 1.750 km²). Le rayon théorique passerait à 20 km et la portée routière (d'un district moyen) à 40 km (8). Avec ces nouvelles dimensions, on ne compterait plus que cinq districts par département et il y en aurait près de 440 dans la France entière. L'arrondissement classique pourrait s'ajuster sur le district agrandi. Pour achever cette description, il convient d'évaluer la population possible d'un district ? Or celle-ci peut varier dans d'énormes proportions, selon la nature et l'importance des activités économiques, le degré d'intensité de l'agriculture, le niveau d'industrialisation et bien d'autres facteurs concernant le développement des services (loisirs, tourisme, etc...).

Il nous faut donc faire un choix, raisonner sur un cas moyen, étant bien entendu que les cas extrêmes (de peuplement ou de dépeuplement) poseront des problèmes spéciaux d'aménagement.

Avançons une première hypothèse, celle d'un faible degré de développement de l'industrie et des services. Evaluons d'abord la population agricole. Nous admettons que chaque agriculteur dispose en moyenne de

25 hectares, ce qui nous donne quatre agriculteurs par kilomètre carré de surface agricole utile. Compte tenu de la surface occupée par les bois, les pâtures extensives, les voies et les établissements, cela correspond à quelques trois agriculteurs par kilomètre carré de surface totale, soit près de 4.000 pour notre district de 1.250 km². Admettons que la population active soit doublée par l'addition des industries et services de district rural (9) : elle s'établirait à 8.000 personnes pourvues d'un emploi. Cela correspond, grosso modo, à une population totale de 20.000 habitants (dont 40 % d'actifs).

Selon ces données, on peut supposer que la population du district se répartit ainsi :

Population :	totale	agricole	non agricole
1 cité de 8.000 habitants ..	8.000	2.000	6.000
6 bourgs de 2.000 habitants ..	12.000	8.000	4.000
Total	20.000	10.000	10.000

La densité moyenne de la population, rapportée aux 1.250 km², serait de l'ordre de 10 habitants pour les zones rurales (bourgs compris) et de 16 habitants pour l'ensemble.

Ainsi composé, un district rural paraît viable, mais sa population reste très insuffisante pour assurer les services désirés à chaque échelon.

Notre bourg de 2.000 habitants sera juste suffisant pour faire place à une école primaire de plein exercice (à une classe par âge), un petit magasin économique à libre service, un cabinet médical, un foyer rural. Mais il sera trop exigü pour accueillir un collège d'enseignement général (il faudrait 6.000 habitants). Il n'est même pas sûr que l'assistance sociale y aurait sa place (4.000 habitants à servir seraient, nous a-t-on dit) un minimum).

Notre cité de 8.000 habitants qui en dessert 20.000 n'est pas beaucoup mieux placée pour fournir les services du deuxième degré. Elle peut accueillir des collèges d'enseignement général ou même d'enseignement secondaire pour le premier cycle (11-16 ans), mais non un lycée (d'après les normes de l'éducation nationale, il faudrait au moins 60.000 habitants). Il n'est pas certain, non plus, qu'il y ait place pour des centres de commerce, de santé et de loisirs à bonne échelle.

On voit donc l'intérêt que présenterait une industrialisation plus intense de la cité et des bourgs qui attirerait à son tour des activités tertiaires n'ayant pas leur place dans un pays de 20.000 habitants. Il s'agirait par exemple de compléter l'équipement industriel de la cité par un nombre suffisant d'usines maîtresses de spécialités différentes ; ces usines décentralisées destinées à fabriquer des pièces élémentaires. Un résultat favorable serait acquis si on arrivait de la sorte à tripler la population du district, élevant celle-ci de 20.000 à 60.000 habitants. Nous pouvons imaginer par exemple le dispositif suivant :

Population :	Totale	Agricole	Industrielle	Services
Localité de 24.000 hab.	24.000	2.000	10.000	12.000
6 bourgs de 6.000 hab.	36.000	8.000	12.000	16.000
	60.000	10.000	22.000	28.000

Ce tableau ne constitue, bien entendu, qu'une hypothèse de travail parmi bien d'autres variantes. Il met en évidence l'importance de l'effort d'industrialisation qu'il faudrait engager conjointement dans la cité et dans les bourgs pour peupler la campagne de localités vivantes, capables d'arrêter les migrations des paysans vers les grandes villes et offrant un marché du travail assez ample et varié. Et l'on voit aussi, à supposer ce but atteint, toutes les précautions à prendre pour que cette cité et ces bourgs soient en même temps attractifs, par leur site et leur composition, et surtout pour que les usines et ateliers ne déparent point le paysage. L'urbanisme moderne le permet ; encore faut-il y prendre garde, séparer les bâtiments, masquer certains d'entre eux de rideaux de verdure, en somme s'ingénier pour que la cam-

pagne industrialisée garde son caractère rustique et devienne même plus agreste qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Moyennant quoi, la croissance de la population aura produit les effets bénéfiques que nous en attendons. Prenons quelques exemples. Le bourg de 6.000 habitants aura droit à ses assistantes sociales, son collège d'enseignement général; et la cité centrale, desservant les 60.000 habitants du district leur fournira des services variés de commerce d'éducation, de santé, de culture et des loisirs, notamment le lycée de plein exercice. Tout cet ensemble situé à quelques 20 km des bourgs satellites, eux-mêmes dotés de toutes les commodités d'usage quotidien.

Voilà ce qu'on peut imaginer pour créer les conditions d'une vie rurale agréable, capable d'arrêter l'exode des agriculteurs dans leur pays d'origine. Mais on imagine aussi tout l'effort de persuasion, toutes les incitations qu'il faudra mettre en œuvre pour amener les industriels à prendre en milieu rural le relais d'une agriculture en progrès récessif.

Ce qu'on vient de dessiner n'est point, à tous égards, une prophétie, ou une utopie. Ne serait-ce point plutôt la projection sur la France rurale du genre d'urbanisation que l'on peut constater en certaines contrées actives de l'Europe par exemple aux Pays-Bas ou en Rhénanie?

Mais tous les pays français connaîtront-ils ces mêmes chances? C'est ce qu'il nous faut voir de plus près.

INEGALITES DE LA NATURE

Ces chances, assurément sont extraordinairement inégales. Des plateaux à limon de l'Ile de France aux friches de l'Est ou aux landes de Gascogne, la différence est considérable; elle croît encore quand on passe aux régions de montagnes ou de collines ingrates qui couvrent une partie notable du sol français. On a cru, en un temps, que le progrès technique contribuerait à réduire ces écarts, à élever la terre médiocre au niveau de la bonne. Mais n'était-ce point là une illusion? Quand on fait la somme des obstacles à la mise en valeur d'une contrée, ceux qui tiennent à la nature du sol, au climat, au régime des eaux, aux difficultés de communication, le total ne laisse pas d'être impressionnant. Loin d'amenuiser les différences, le progrès technique ne les a-t-il point accentuées?

On peut alors se demander s'il n'est pas plus sage, plus conforme à la loi de la civilisation, d'abandonner à la pâture très extensive, à la forêt, au « Parc national », des immensités de lande ou de montagne dont l'urbanisation coûterait aux hommes plus de peine qu'elle ne pourrait jamais leur rapporter d'aisance? A telle question, on se gardera de fournir une réponse catégorique tant les avis diffèrent, ne serait-ce que sur les bienfaits de l'isolement dans un monde frénétique. Mais est-il vraiment conforme à l'intérêt social de détourner sur des terres ingrates un travail humain qui serait mieux placé sur des terres généreuses? Nous n'irons pas jusqu'à nous rallier à ce propos entendu quelque part: « un pays doit être protectionniste pour ses parties fortes et libéral pour ses parties faibles ». Ce paradoxe n'en appelle pas moins d'utiles réflexions. Nous voyons qu'en maintes contrées du globe, dès les temps les plus reculés, ce sont les mêmes conditions locales qui ont favorisé le développement concerté de l'agriculture et de l'élevage, des marchés, de l'artisanat et des villes. S'il est vrai que l'histoire a commencé à Sumer, ce fut par l'association exceptionnelle de ces conditions propices au cœur d'un vaste delta.

Ce qu'il faut retenir de ces remarques, ce sont les conséquences qu'elles entraînent dans les dimensions des districts ruraux. Une nation à haute densité comme les Pays-Bas, laisse place à des zones de petite surface et de grande population. En ces lieux privilégiés, l'économie réalisée sur les distances permet de réduire au minimum les coûts des industries, des transports et des services de toute nature. Le phénomène contraire apparaît dans les grands espaces semi-désertiques où se cumulent les inconvénients d'une faible occupation du sol des accidents du relief et d'une faible incommodité des routes. En ces lieux, il n'est plus question de multiplier les districts pour

réduire les distances; on paierait trop cher cet avantage par le mauvais rendement des secteurs secondaire et tertiaire. L'économie locale de ces régions pauvres paraît donc enclavée dans une sorte de contradiction. Sauf circonstances exceptionnelles, l'aménageur est obligé de chercher un compromis entre le petit district qui réduit les distances et le grand qui rentabilise les établissements. Il ne paraît pas nécessaire de pousser très avant le calcul opérationnel pour pressentir l'optimum; un district relativement grand occupé par des établissements relativement petits. Optimum médiocre quand on le compare à celui des régions de plaines fertiles et de relations plus aisées. A la limite, les coûts peuvent être si élevés, l'isolement si déplaisant, que l'abandon du territoire coûtera socialement moins cher qu'une mise en valeur: c'est sans doute (10) le domaine, déjà évoqué, du parc national.

Jean DAYRE.

(1) Extrait de « Villes et agglomérations urbaines. Recensement de 1962 ». I.N.S.E.E. 1964, p. 215.

(2) L'« Urbanisme rural » ne se confond pas avec le « ruralisme » qui comprend aussi l'aménagement des terres agricoles.

(3) Ce regroupement des petites communes dans le cadre cantonal est entrepris dans certains départements. On peut se demander toutefois s'il ne conviendrait pas d'ajuster ce cadre pour réduire les distances du chef-lieu aux limites du canton.

(4) G. Guicheteau, A. Riotte, R. Carillon notamment, article sur le district rural dans la revue « l'Elu local » (juillet 1962) et supplément au numéro 33 d'« Exposition régionale ».

(5) L'on voit plus clairement aujourd'hui l'intérêt de dénommer une collectivité locale dont la création s'impose, à mi-chemin entre le canton et le département. La réforme administrative de 1790 avait divisé la France en 544 districts (contre 239 bailliages en 1789 et 313 arrondissements aujourd'hui). Plus récemment, une loi anglaise de 1894 créait des « districts ruraux » destinés à regrouper les paroisses. D'après une étude de M. Fabre (décembre 1962), le district rural moyen britannique couvre une superficie de 212 km² et compte une population voisine de 18.000 habitants. Ce serait donc, en population, le triple environ d'un canton rural moyen de notre pays.

(6) Le « rayon théorique » est le rayon d'un cercle dont la surface est celle de la division considérée.

(7) La « portée routière » est la distance à parcourir en suivant les routes pour aller du chef-lieu de la division au point extrême. Son rapport au rayon théorique (coefficient d'allongement) varie de 1,3 à 3,2 avec une moyenne de 3.

(8) Ce dernier chiffre peut paraître élevé, mais il suppose une certaine difformité de la zone considérée.

(9) Ce coefficient correspond à la moyenne de la France. Au recensement de 1962, la population rurale est de 18.235.000 habitants, un peu plus du double de la population vivant de l'agriculture (8.362.000 habitants).

(10) N.D.L.R. Nous ne pouvons souscrire à l'affirmation de M. Dayre selon laquelle le « parc national » se confond avec l'abandon du territoire. L'expérience des parcs étrangers a montré la nécessité, pour sauvegarder le paysage et le site, de maintenir l'activité rurale, l'exploitation qui y est liée et d'éviter les conséquences souvent catastrophiques en « aval » d'un abandon des hautes vallées. Cet article a été extrait et adapté, avec la courtoise autorisation de M. Dayre, de son ouvrage « Du Village à la Cité », supplément du numéro 37 d'« Expansion Régionale », 205, boulevard Saint-Germain, Paris-7^e, tél. 222-35-39.



zone remembrée (à comparer avec la vue de la même région figurant en couverture) - région de PLOZEVET (Finistère) - photothèque Ministère Agriculture - cliché Pierre BRINGE